



ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1700, 1708 ET 1709

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté les règlements suivants :

À la séance du 13 février 2023 :

- Règlement numéro 1700 intitulé : « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 520 000 \$ pour l'acquisition de véhicules pour les services des travaux publics et de la sécurité incendie** ».

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter, au terme de la procédure d'enregistrement tenue à cette fin le 8 mars 2023, et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 6 avril 2023.

À la séance du 17 avril 2023 :

- Règlement numéro 1708 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1673 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires pour y remplacer la liste des fonctionnaires ayant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats** ».

À la séance du 24 avril 2023 :

- Règlement numéro 1709 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1680 sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2023 pour la section « Camp de jour estival »** ».

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Ces règlements sont déposés dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 26 avril 2023.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville